

Communiqué de presse

Relogement des publics prioritaires : Toulouse Métropole Habitat dépasse les objectifs fixés par l'Accord Collectif Départemental

En 2016, Toulouse Métropole Habitat a réalisé 339 attributions au profit de publics prioritaires. Sur les 1 664 attributions de logement réalisées sur le département dans le cadre de l'Accord Collectif Départemental, le bailleur a rempli, à lui seul, 20,4% des objectifs du département.

• L'Accord Collectif Départemental

Institué par la loi n° 98.657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, l'Accord Collectif Départemental est un **dispositif contractuel entre l'État et les bailleurs sociaux pour le logement des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.**

Cet accord fixe un objectif annuel d'attribution de logements en faveur des ménages les plus défavorisés. Il s'articule avec les autres dispositifs existants et prend donc en charge différentes catégories de ménages au niveau du département :

- les personnes sortant d'hébergements d'urgence ou de logements temporaires,
- les ménages issus du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),
- les ménages ayant eu recours au Droit Au Logement Opposable (DALO),
- des attributions aux autres ménages.

• L'engagement de Toulouse Métropole Habitat

Avec un objectif initial de 300 attributions en 2016, Toulouse Métropole Habitat a obtenu les meilleurs résultats du département avec un taux de réalisation de 113%.

Ces 339 attributions en 2016 ont été effectuées sur l'ensemble du parc du bailleur et suivent le même processus que pour les attributions « classiques » avec, cependant, une attention particulière portée à la situation et aux besoins de la famille ou de la personne.

Par ailleurs, pour 2017, **Toulouse Métropole Habitat, se donne les moyens de poursuivre cette démarche.** Le projet d'entreprise lancé par l'Office en 2016 comporte un axe visant à développer une offre diversifiée afin de répondre à tous les types de besoins pour satisfaire et accompagner toutes les populations. Pour ce faire, des travailleurs sociaux sont chargés de procéder à des diagnostics sociaux, suivre les relogements et rechercher des mesures d'accompagnement social.

TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT

L'office gère près de 17 000 logements soit 30% du parc social de l'agglomération toulousaine. Créé en 1921, l'organisme emploie 413 personnes réparties en un siège social, 4 agences territoriales et un espace location dédié à l'accueil des demandeurs de logements. Office Public de l'Habitat de la Métropole toulousaine, Toulouse Métropole Habitat engagera en 2017 la construction de 870 logements, livrera 650 logements dont 62 en location-accession et s'est fixé l'objectif de 80 ventes dans l'ancien. Après avoir été certifié ISO 9001 en 2015 et Habitat Senior Services en 2017, le bailleur poursuit sa démarche qualité et vise la certification Qualibail en 2017. Il s'agit ici d'une importante démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires.

www.toulouse-metropole-habitat.fr

